

**COMPTE -RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2021**

Le Conseil se réunit sur convocation du 20 octobre 2021 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (11 présents et 3 pouvoirs).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Septembre 2021.

COMPLEMENT TRAVAUX AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 10 Mai 2021 attribuant les travaux de l'aménagement de la zone 30 au Chef-lieu Dessous à l'entreprise SERTPR.

- **Complément travaux zone 30 - Création d'un plan d'exécution**

Afin d'assurer la continuité du chantier, il est nécessaire de réaliser un plan d'exécution des travaux pour un montant de 4 032,00 € HT avec l'entreprise SERTPR.

Adopté à l'unanimité

- **Complément travaux zone 30 - Enrochement**

Afin d'assurer la continuité du chantier, un enrochement sous trottoirs et une mise à niveau de l'abri bus devront être réalisés par l'entreprise SERTPR pour un montant de 4 680,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

- **Complément travaux - Marquage zone 30**

Suite à l'avancée du chantier, le marquage au sol pour la zone 30 sera réalisé ; et des radars seront installés. Ce marquage comprendra un revêtement rugueux couleur, des bandes rugueuses « ralentisseurs », des panneaux B30 et B54, et des marquages parking, passage piétons, PMR.

Après avoir étudié les différents devis, il propose de retenir l'entreprise SIGNAUX GIROD, domiciliée au SCIONZIER (74) pour un montant de 14 347,54 € HT

Adopté à l'unanimité

- **Complément travaux aménagement des abords de la mairie**

Il convient de faire des travaux complémentaires avec l'entreprise SERTPR afin d'aménager le parvis de la Mairie en béton désactivé pour un montant de 8 906,02 € HT.

Adopté à l'unanimité

ECHANGE CHEMIN DES JACQUIERS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la décision d'engager les démarches nécessaires à la régularisation de l'occupation par les consorts Chanvillard d'une partie du chemin rural dit des JACQUIERS,

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire d'échanger avec les consorts Chanvillard une partie de la parcelle 234 d'une contenance de 6 centiares valorisée 780€ contre une emprise équivalente sur le chemin rural.

Il conviendra de signer tous les documents relatifs à cet échange et notamment les actes notariés.

Adopté à l'unanimité (M. Serge DELOCHE ne prend pas part de vote)

GEOMETRE ECHANGE DE TERRAIN « LES CRETS »

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 20 septembre 2021 autorisant à procéder à l'échange de terrain Lieu-dit Les Crêts.

Il convient de recourir à un géomètre pour réaliser la division parcellaire correspondante.

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE GRAND LAC

Il est rappelé la loi n° 2007-297 du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui prévoit la création de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Le conseil communautaire de Grand Lac du 21 Septembre 2021 a validé le principe de constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance, le CISPD favorise l'échange d'informations et permet de définir périodiquement des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée de plusieurs acteurs. Le CISPD regroupe des représentants des services de l'Etat, des représentants des communes ainsi que des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques. Ainsi, le CISPD permet l'expression concertée des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs.

La commune sera représentée au sein du CISPD par le maire ou son représentant, conformément à l'article D. 132-12 du Code de la Sécurité Intérieure. La composition du CISPD sera actée par arrêté du Président de Grand Lac.

Il est proposé de nommer M. Bernard GELLOZ en tant que représentant de la commune au sein du CISPD Grand Lac.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION FDEC AU DEPARTEMENT

Rénovation thermique de 2 classes Ecole Primaire

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient de rénover thermiquement 2 classes de l'école primaire en changeant les plafonds, les fenêtres, les baies vitrées et les stores qui ne sont pas efficaces.

L'état intérieur de ces 2 classes nécessite également des adaptations (faux plafonds à remplacer, sols et peintures à refaire).

Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FDEC, afin de réaliser ces travaux.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 52 533,16 € HT.

Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT CERTIFICATION FORET PEFC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion au P.E.F.C. (Promouvoir la gestion durable de la forêt) est arrivée à échéance. Il convient donc de renouveler cette adhésion pour la période 2021-2026. Le P.E.F.C. permet aux communes adhérentes une éco certification et participe à la protection de l'environnement.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT DE NETTOYAGE ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler le contrat de nettoyage des classes à l'école primaire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il propose de retenir l'entreprise CRISTAL SERVICES, domiciliée à SAINT-OFFENGE (73), pour un montant de 98 € HT par intervention sous contrat ; et pour un montant de 128 € HT par intervention ponctuelle.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Vente de la Cure

Le Maire fait part aux conseillers de la proposition de la vente de la cure de St-Offenge Dessus. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Fêtes et cérémonies

- Cérémonie du 11 novembre

Les horaires aux monuments aux morts sont les suivants :

9h30 Le Montcel ; 10h10 Saint-Offenge-Dessus ; 10h30 Saint-Offenge-Dessous ; 11h30 St-Ours

- Réception de fin d'année des Associations

La réception organisée par la municipalité aura lieu le 03 décembre, sur invitation.

- Repas de fin d'année

Le repas organisé par la municipalité pour les élus, le personnel communal et les aînés de plus de 70 ans aura lieu le 12 décembre, sur invitation.

- Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le 22 Janvier 2022, à 17h45, à la salle des fêtes.

Travaux

Salle des Fêtes : le rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) a été validé et la nouvelle salle des fêtes est conforme.

Zone 30, St Offenge Dessus : le projet sera étudié en 2022 et réalisé en 2023 en même temps que la voie verte.

Prêt

Afin de faire réaliser des économies à la commune, le maire indique qu'il envisage de renégocier l'emprunt de 700 000 € de l'école maternelle.

Bulletin Municipal

Sur proposition de la commission communication la mise en page du bulletin 2021 sera effectuée par La Société Oppida Communication, domiciliée à Aix-les-Bains pour un montant de 1180€ HT.

ACEJ

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les maires afin de définir la nouvelle politique enfance-jeunesse. La participation financière de chaque commune sera définie prochainement.

Van Itinérant

Le projet de Van Itinérant présenté par Tom Trécourt, jeune de 18 ans résident à Saint Offenge a été retenu et financé par le Conseil départemental. Ce projet fédérateur permettra de proposer services et lien social et sera mis en œuvre par l'ACEJ.

INFORMATIONS SECRETARIAT

Recensement citoyen

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre – Novembre - Décembre 2005 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge, le 28 octobre 2021
Bernard GELLOZ, Maire

